

Association *Vues sur les Monédières*

Compte rendu de l'Assemblée générale du 25 octobre 2025

Mairie de Veix à 15h

<u>Présents 8</u>	<u>Représentés 12</u>
Etienne Roger, (président) Jean- Marie Chastagnol (vice – président) Irène Nouailhac (ex secrétaire) Catherine Maillé-Virole (secrétaire) Arnauld Maillé (C.A) Raymond Couly Evelyne Fustier Jean-Baptiste Fustier	Luc Teyssier d'Orfeuil (C.A) Serge Chaumont (C.A) Isabelle Mettas Frédéric Mettas Jean Marie Farges (C.A) Denis Chassagne M. Poncelet Mme Poncelet Dominique Eychenne Patrick Eychenne (C.A) Murriel Padovani- Lorioux Axelle Fustier Yvonne Rivière (mandataire du pouvoir absent)

20 membres de l'association, présents ou représentés sur 26 adhérents ayant réglé leur cotisation 2025, le quorum attendu étant atteint, la réunion peut se tenir et délibérer valablement.

Etienne Roger, président, ouvre la séance.

Cette Assemblée Générale Mixte est réunie pour délibérer sur les points d'ordre du jour fixés par le Conseil d'Administration du 7 octobre réuni en *visio*. Il s'agit :

1) En Assemblée générale ordinaire

- De renouveler les membres du bureau

En effet, le président rappelle que les membres du bureau sont tous démissionnaires, et qu'il a été décidé, lors de ce Conseil d'Administration, de les reconduire à titre provisoire pour « *expédier les affaires courantes* » jusqu'à cette Assemblée Générale qui pourrait, éventuellement, élire d'autres membres si des candidatures se déclaraient.

2) En Assemblée générale extraordinaire

- De modifier les statuts de l'association afin de permettre sa mise en sommeil,
- De décider (ou non) cette mise en sommeil, et dans ce cas, d'en préciser les conditions.

I ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Premier point : appel à candidatures aux différents postes du Bureau

Le président Etienne Roger demande à l'assemblée si certains sont candidats pour être administrateurs (s'ils ne le sont déjà) et membres du bureau. L'assemblée constate que **personne ne se présente** et prend donc acte de la vacance complète du Bureau.

Le président prend acte du fait que faute d'objet (pas de danger éolien pour le moment), et faute de combattants (pas de candidats aux postes du Bureau), l'Association Vues sur les Monédières n'a plus lieu de fonctionner pour le moment et propose sa mise en sommeil. L'association a compté 190 adhérents en 2018, elle n'en compte plus que 26. Il rappelle le bilan très positif des actions menées depuis sa fondation, que ce soit la mise en échec du projet éolien du « Peuch Géant », l'ouverture de chemins, les moments festifs.

Jean-Marie Chastagnol déplore une démobilisation générale dans les associations.

II ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Sont discutées successivement les conditions de la mise en sommeil, puis celles d'un éventuel réveil.

Premier point : modification des statuts (les modifications sont portées en bleu)

Le bureau sortant propose de modifier l'article 17, renommé « **MODIFICATION DES STATUTS, MISE EN SOMMEIL, DISSOLUTION** » de la manière suivante :

« Les modifications de statuts, **la mise en sommeil** et la dissolution de l'association sont obligatoirement soumises à une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet comme il est dit à l'article 16 ci-dessus. **La mise en sommeil ou la dissolution ne peut être prononcée que si l'Assemblée Générale comprend au moins 2/3 des membres de l'association présents ou représentés. La décision doit être prise à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés (...)** »

Avant la dernière phrase de l'article, la phrase suivante est insérée :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide la mise en sommeil de l'association doit également décider de maintenir ou non les cotisations, du devenir du matériel, de la trésorerie et du compte bancaire, informer les partenaires de cette décision et prévoir les modalités de "réveil" de l'association ».

Cette modification de l'article 17 est mise au vote et **adoptée à l'unanimité**.

Second point : la mise en sommeil

Un certain nombre de dispositions ont déjà été prises, d'autres font l'objet des propositions suivantes :

- Arrêt des cotisations, celle de 2025 est donc la dernière
- L'assurance MAIF a été résiliée le 1^{er} août 2025
- Devenir du matériel :
 - La banderole au nom de l'association est stockée chez Jean-Marie Chastagnol.
 - Les piquets de marquage des chemins sont stockés chez Gérard Magnaval.
 - Les 18 tee-shirts restants, ainsi que les archives de l'association sont conservés par Etienne Roger.
- Le solde du compte bancaire est de 1329 euros, ce qui permet de faire fonctionner durant 3 ans le site **Vues sur les Monédières** (frais d'hébergement et maintenance du site, propriété du nom de domaine « vuessurlesmonedieres.fr » : environ 350€/an).

Irène Nouailhac suggère de faire un don à l'Association APE « *Agir pour le Plateau des Étangs* » qui continue la lutte contre la menace éolienne et dont la prochaine AG se tient vendredi 31 octobre.

L'association décide à **l'unanimité** de faire un don de 150 euros à l'Association APE « *Agir pour le Plateau des Étangs* ».

Les conditions de la mise en sommeil ayant été précisées, il est demandé aux présents de se prononcer sur celle-ci. **La mise en sommeil est approuvée à l'unanimité.**

Etienne Roger rappelle qu'il faudra en informer les mairies partenaires, celles de Veix, Madranges, St Augustin, ainsi que Mme Sénéjoux, propriétaire du village du Bos où passe le chemin entre le parking du vieux hangar du Suc-au-May et le col du Bos. Il se propose d'être l'interlocuteur relais auprès des mairies, sauf en ce qui concerne St Augustin où Catherine Maillé-Virole est plus à même de le faire.

La mise en sommeil de l'Association ne met pas fin à nos engagements concernant l'entretien des chemins mais ceux-ci se réaliseront de manière non formalisée. Gérard Magnaval, maître d'œuvre, sollicitera le plus largement possible les bonnes volontés pour participer aux futurs chantiers qui seront évidemment nécessaires au printemps, compte tenu des dégâts occasionnés par la tempête Benjamin et les très fortes pluies actuelles.

Second Point : la possibilité de réveil de l'association, avec clause de revoyure.

Compte tenu des fonds en caisse, il est prévu qu'un point de situation soit fait dans 3 ans, c'est-à-dire en octobre 2028. Il y aura alors lieu de statuer sur la fermeture du compte en banque.

D'ici là, l'association peut reprendre ses activités quelques soient les signaux d'alerte qui pourraient le justifier (atteintes paysagères ou autres motifs)

Toute personne présente ou représentée à l'Assemblée générale extraordinaire tenue ce jour (cf. liste des noms en tête de compte rendu) est habilitée à réveiller l'association en sollicitant une réunion d'une Assemblée générale par le biais du site internet *Vues sur les Monédières*.

Ce texte est soumis au vote des participants présents ou représentés et est approuvé à l'unanimité.

Le président clôt la réunion à 16h.

Les participants sont invités à un moment convivial au café de Paris à Treignac.

Catherine Maillé-Virole, secrétaire
St Augustin, le 25 octobre 2025.